

Les jumelages scolaires numériques : combinaison d'échanges numériques et rencontre en présentiel

En 2023, l'OFAJ fête ses 60 ans ! À cette occasion, son secteur scolaire propose de nouveaux formats d'échanges afin d'encourager des établissements à se lancer dans les rencontres franco-allemandes.

Vous voulez que votre classe (re)prenne contact avec des élèves d'Allemagne, recréer des liens, mais organiser une rencontre en présentiel n'est pas encore à l'ordre du jour ? Vous avez envie d'organiser une rencontre, mais vous aimeriez que vos élèves apprennent d'abord à se connaître ?

Les jumelages scolaires numériques sont faits pour vous ! Vous pouvez, dans un premier temps, mettre en place des échanges à distance, puis, si vous le souhaitez, organiser une rencontre – tout cela avec le soutien de l'OFAJ !

Quelles sont les étapes à suivre ?

- 1) Vous élaborez un projet pluridisciplinaire avec votre établissement partenaire.
- 2) Votre cheffe ou chef d'établissement signe une convention avec l'établissement partenaire et l'OFAJ.
- 3) Vous menez votre projet interdisciplinaire à distance sur la [plateforme Tele-Tandem](#) sur laquelle les élèves peuvent échanger de façon synchrone ou asynchrone.
- 4) Optionnel : vos élèves souhaitent enfin se rencontrer ? Vous pouvez organiser une rencontre en tiers lieu.

Quel soutien vous apporte l'OFAJ ?

Accompagnement personnalisé tout au long de votre projet :

Que ce soit lors de l'élaboration de votre projet, de la phase numérique ou pour la préparation de la rencontre en présentiel, vous pouvez faire appel à une conseillère ou un conseiller (jusqu'à 10h par année calendaire).

Soutien financier conséquent jusqu'en décembre 2023 :

– jusqu'à 2 000 € par an et par établissement sur présentation de factures lors de la phase numérique (p. ex. pour une rencontre de préparation ou pour la rémunération d'une personne intervenante extérieure dans le cadre du projet)

– jusqu'à 8 000 € supplémentaires par établissement dans le cas d'une rencontre en tiers lieu (jusqu'à 10 000 € pour les établissements en éducation prioritaire)

À quoi vous engagez-vous en signant la convention ?

- à développer un projet interdisciplinaire avec votre classe partenaire
- à mener des échanges réguliers sur la plateforme Tele-Tandem
- à promouvoir la langue du partenaire

Contact : France Vodovar, jumsco@ofaj.org